

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-016

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 47

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, , M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick, Mme GAUCHARD Carole.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Validation du procès-verbal du 23 février 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 08 octobre 2020 ;

**Considérant** le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 23 février 2023 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 23 février 2023, ci-annexé

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-017

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Election du 3ème Vice- président

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant à 60 le nombre de conseillers communautaires ;

**Vu** la délibération n°CC-DEL-2020-027 portant création des postes de vice-président et portant son nombre à 7 ;

**Vu** la délibération n°CC-DEL-2020-028 portant élection des vice-présidents et notamment celle de Monsieur Bruno VAY en tant que 3eme vice-président ;

**Vu** la démission de Monsieur Bruno VAY accepté par Monsieur le Sous-Préfet le 9 mars 2023 ;

**Considérant** que suite à la démission de Monsieur Bruno VAY, le poste de 3eme vice-président en charge de l'enfance et de l'éducation est devenu vacant ;

**Considérant** que le nouveau vice-président occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le poste de 3ème président ;

**Considérant** que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, si après deux

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ; **Considérant** qu'il convient, dans ses conditions, de procéder à l'élection du 3ème vice-président de la Communauté de communes TERRE D'AUGE ;

Après avoir fait appel à candidatures afin de procéder à l'élection du nouveau 3<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté de communes :

- Sont candidats :
  - Monsieur Emmanuel BARDEAU
  - Monsieur David POTTIER

Le résultat du dépouillement au 1<sup>er</sup> tour de scrutin a été le suivant :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 48
- c) Nombre de suffrage déclarés blancs (article L65 du code électoral) : 1
- d) Nombre de suffrage déclaré nul (article L66 du code électoral) : 1
- e) Nombre de suffrages exprimés : 46
- f) Majorité absolue : 24

Ont obtenus :

- Monsieur Emmanuel BARDEAU : 7
- Monsieur David POTTIER : 39

Monsieur David POTTIER ayant obtenue la majorité absolue, est proclamée 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX

Hubert COURSEAUX  
Le 19/04/2023 à 12h11


Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-018

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE

SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne..

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Budget général : approbation du compte de gestion 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2022 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget général suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	8 403 380,00	9 706 985,00	18 110 365,00
Titres de recettes émis	5 462 722,84	9 865 183,34	15 327 906,18
Réductions de titres	10 000,00	573 655,53	583 655,53
Recettes nettes	5 452 722,84	9 291 527,81	14 744 250,65
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	8 403 380,00	9 706 985,00	18 110 365,00
Mandats émis	4 966 657,32	8 477 589,01	13 444 246,33
Annulations de mandats	1 515,28	130 253,87	131 769,15
Dépenses nettes	4 965 142,04	8 347 335,14	13 312 477,18
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>487 580,80</b>	<b>944 192,67</b>	<b>1 431 773,47</b>

## Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022
Investissement	-144 873,59		487 580,80	342 707,21
Fonctionnement	3 288 135,01	2 771 855,09	944 192,67	1 460 472,59
<b>TOTAL</b>	<b>3 143 261,42</b>	<b>2 771 855,09</b>	<b>1 431 773,47</b>	<b>1 803 179,80</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification le 19/04/2023.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-019

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne..

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe déchets : approbation du compte de gestion 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2022 du budget annexe déchets ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe déchets suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	201 900,00	3 726 500,00	3 928 400,00
Titres de recettes émis	28 237,40	3 202 652,74	3 230 890,14
Réductions de titres	0,00	56 988,78	56 988,78
Recettes nettes	28 237,40	3 145 663,96	3 173 901,36
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	201 900,00	3 726 500,00	3 928 400,00
Mandats émis	13 368,91	3 559 696,08	3 573 064,99
Annulations de mandats	0,00	174 414,06	174 414,06
Dépenses nettes	13 368,91	3 385 282,02	3 398 650,93
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>14 868,49</b>	<b>-239 618,06</b>	<b>-224 749,57</b>

## Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022
Investissement	3 670,48		14 868,49	18 538,97
Fonctionnement	647 581,91		-239 618,06	407 963,85
<b>TOTAL</b>	<b>651 252,39</b>	<b>0,00</b>	<b>-224 749,57</b>	<b>426 502,82</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX

The image shows a handwritten signature in black ink, appearing to read "Hubert COURSEAUX", written over a circular blue official stamp. The stamp has a decorative border and contains the text "TERRE D'AUGE" at the top and bottom, "14130 PONT L'EVEQUE" in the center, and "Mairie" at the bottom.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, dans les délais prévus à l'article 75 de la loi n° 2016-410 du 19 avril 2016.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application de la réglementation

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-020

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe SPANC : approbation du compte de gestion 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe SPANC suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Résultats budgétaires de l'exercice

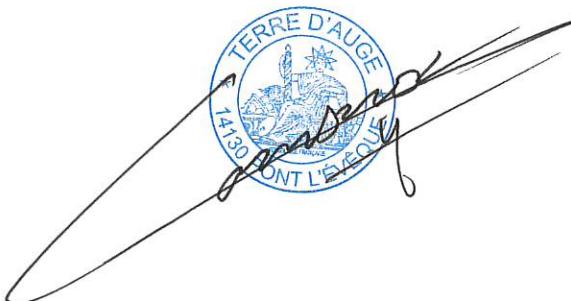
	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	295 337,77	163 400,00	458 737,77
Titres de recettes émis	108 065,93	92 915,00	200 980,93
Réductions de titres	0,00	2 660,00	2 660,00
Recettes nettes	108 065,93	90 255,00	198 320,93
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	295 337,77	163 400,00	458 737,77
Mandats émis	105 336,20	109 778,67	215 114,87
Annulations de mandats	0,00	540,00	540,00
Dépenses nettes	105 336,20	109 238,67	214 574,87
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>2 729,73</b>	<b>-18 983,67</b>	<b>-16 253,94</b>

## Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022
Investissement	36 497,77		2 729,73	39 227,50
Fonctionnement	41 524,20		-18 983,67	22 540,53
<b>TOTAL</b>	<b>78 021,97</b>	<b>0,00</b>	<b>-16 253,94</b>	<b>61 768,03</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-021

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Budget annexe Parc du Gosset : approbation du compte de gestion 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2022 du budget annexe Parc du Gosset ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe Parc du Gosset suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	866 274,73	898 104,73	1 764 379,46
Titres de recettes émis	441 976,38	62 637,00	504 613,38
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	441 976,38	62 637,00	504 613,38
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	419 864,46	889 104,73	1 308 969,19
Mandats émis	0,00	441 977,93	441 977,93
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	0,00	441 977,93	441 977,93
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>441 976,38</b>	<b>-379 340,93</b>	<b>62 635,45</b>

## Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022
Investissement	-280 274,73		441 976,38	161 701,65
Fonctionnement	611 855,00		-379 340,93	232 514,07
<b>TOTAL</b>	<b>331 580,27</b>	<b>0,00</b>	<b>62 635,45</b>	<b>394 215,72</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-022

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : approbation du compte de gestion 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2022 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe Parc d'activités de Bonneville suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	417 432,88	640 842,13	1 058 275,01
Titres de recettes émis	76 922,88	89 382,97	166 305,85
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	76 922,88	89 382,97	166 305,85
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	417 432,88	417 432,88	834 865,76
Mandats émis	89 382,97	89 943,62	179 326,59
Annulations de mandats	0,00	485,34	485,34
Dépenses nettes	89 382,97	89 458,28	178 841,25
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>-12 460,09</b>	<b>-75,31</b>	<b>-12 535,40</b>

## Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022
Investissement	77,12		-12 460,09	-12 382,97
Fonctionnement	75,25		-75,31	-0,06
<b>TOTAL</b>	<b>152,37</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 535,40</b>	<b>-12 383,03</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-023

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe ZA des 4 Routes : approbation du compte de gestion 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2022 du budget annexe ZA des 4 Routes ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe ZA des 4 Routes suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Résultats budgétaires de l'exercice**

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	5 000,00	5 005,00	10 005,00
Titres de recettes émis	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	5 000,00	5 005,00	10 005,00
Mandats émis	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Résultats d'exécution**

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022
Investissement			0,00	0,00
Fonctionnement			0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit le 19/04/2023.

REÇU EN PREFECTURE

Notification par e-mail à l'adresse : [application.sante@terredauge.fr](mailto:application.sante@terredauge.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-024

**Nombre de membres :**  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 47  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé,

M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno, M. POTTIER David.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe ZA de Coudray : approbation du compte de gestion 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2022 du budget annexe ZA de Coudray ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe ZA de Coudray suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	421 290,00	421 295,00	842 585,00
Titres de recettes émis	0,00	384 771,52	384 771,52
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	0,00	384 771,52	384 771,52
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	421 290,00	421 295,00	842 585,00
Mandats émis	384 771,52	384 771,52	769 543,04
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	384 771,52	384 771,52	769 543,04
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>-384 771,52</b>	<b>0,00</b>	<b>-384 771,52</b>

## Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022
Investissement			-384 771,52	-384 771,52
Fonctionnement			0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>-384 771,52</b>	<b>-384 771,52</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-025

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 47

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé,

M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno, M. POTTIER David.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe Lac Terre d'Auge : approbation du compte de gestion 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2022 du budget annexe Lac Terre d'Auge ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe Lac Terre d'Auge suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Résultats budgétaires de l'exercice**

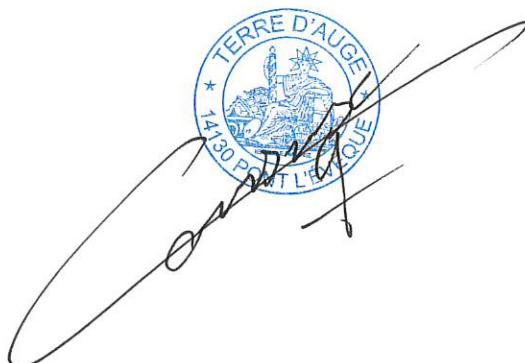
	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	522 960,13	205 040,00	728 000,13
Titres de recettes émis	348 183,50	66 322,76	414 506,26
Réductions de titres	90,00	0,00	90,00
Recettes nettes	348 093,50	66 322,76	414 416,26
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	522 960,13	205 040,00	728 000,13
Mandats émis	238 732,19	25 504,23	264 236,42
Annulations de mandats	0,00	90,00	90,00
Dépenses nettes	238 732,19	25 414,23	264 146,42
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>109 361,31</b>	<b>40 908,53</b>	<b>150 269,84</b>

**Résultats d'exécution**

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2022	Résultat de clôture de 2022
Investissement	-138 285,13		109 361,31	-28 923,82
Fonctionnement	231 084,81	95 697,13	40 908,53	176 296,21
<b>TOTAL</b>	<b>92 799,68</b>	<b>95 697,13</b>	<b>150 269,84</b>	<b>147 372,39</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-026

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 47

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé,

M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno, M. POTTIER David.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Election du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus précisément son article L.5211-1 ;

**Vu** l'article L2121-14 du CGCT précisant que « *Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

**Vu** l'article L2121-21 du CGCT précisant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Considérant** que les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes sont soumis à l'approbation du conseil communautaire au cours de la présente séance et que Monsieur le Président est tenu de se retirer au moment de leur vote ;

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PROCÉDER** à l'élection au scrutin secret du Président de séance pour le vote des délibérations relatives à l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2022 des budgets suivants :
  - Vote du compte administratif du budget général
  - Vote du compte administratif du budget annexe déchets
  - Vote du compte administratif du budget annexe SPANC
  - Vote du compte administratif du budget annexe Parc du Gosset
  - Vote du compte administratif du budget annexe Parc d'activités de Bonneville
  - Vote du compte administratif du budget annexe ZA des 4 Routes
  - Vote du compte administratif du budget annexe ZA de Coudray
  - Vote du compte administratif du budget annexe Lac Terre d'Auge

Après avoir fait appel aux candidatures afin de procéder à l'élection du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2022 :

- Est candidat :

Monsieur Pierre CARREL

Et après avoir procédé au vote :

- Monsieur Pierre CARREL est désigné président de la séance pour l'approbation des comptes administratifs 2022.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX

Hubert COURSEAUX  
Le 19/04/2023 à 12h11


Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de **notre reçu en préfecture**

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes  
TERRE D'AUGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-027

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 46

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, , M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Était absent en raison de sa qualité de Président : M. COURSEAUX Hubert.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Budget général : approbation du compte administratif 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2022 ;

**Considérant** le compte administratif 2022 présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget général :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

- DE DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		516 279,92
Opérations de l'exercice	8 347 335,14	9 291 527,81
<b>TOTAUX</b>	<b>8 347 335,14</b>	<b>9 807 807,73</b>
Résultat de clôture		1 460 472,59
<b>Résultat définitif</b>		<b>1 460 472,59</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	144 873,59	
Opérations de l'exercice	4 965 142,04	5 452 722,84
<b>TOTAUX</b>	<b>5 110 015,63</b>	<b>5 452 722,84</b>
Résultat de clôture		342 707,21
Restes à réaliser	2 638 402,50	1 445 514,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>850 181,29</b>	

- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser
- D'ARRETER les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-028

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 46

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.

Était absent en raison de sa qualité de Président : M. COURSEAUX Hubert.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe déchets : approbation du compte administratif 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2022 ;

**Considérant** le compte administratif 2022 du budget annexe déchets présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget annexe déchets :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/04/2023

Application agréée E-legalité.com

**Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		647 581,91
Opérations de l'exercice	3 385 282,02	3 145 663,96
<b>TOTAUX</b>	<b>3 385 282,02</b>	<b>3 793 245,87</b>
Résultat de clôture		407 963,85
<b>Résultat définitif</b>		<b>407 963,85</b>

**Section d'investissement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		3 670,48
Opérations de l'exercice	13 368,91	28 237,40
<b>TOTAUX</b>	<b>13 368,91</b>	<b>31 907,88</b>
Résultat de clôture		18 538,97
Restes à réaliser	22 080,00	
<b>Résultat définitif</b>		<b>3 541,03</b>

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRETER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-029

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 46

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. GREAUAME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Était absent en raison de sa qualité de Président : M. COURSEAUX Hubert.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe SPANC : approbation du compte administratif 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2022 ;

**Considérant** le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalité.com

99\_DE-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Section d'exploitation**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		41 524,20
Opérations de l'exercice	109 238,67	90 255,00
<b>TOTAUX</b>	<b>109 238,67</b>	<b>131 779,20</b>
Résultat de clôture		22 540,53
<b>Résultat définitif</b>		<b>22 540,53</b>

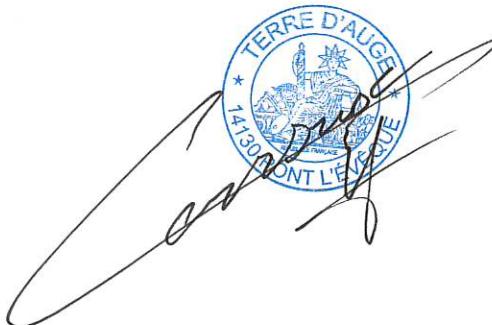
**Section d'investissement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		36 497,77
Opérations de l'exercice	105 336,20	108 065,93
<b>TOTAUX</b>	<b>105 336,20</b>	<b>144 563,70</b>
Résultat de clôture		39 227,50
Restes à réaliser	94 279,00	93 419,00
<b>Résultat définitif</b>		<b>38 367,50</b>

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
  
- **DE RECONAITRE** la sincérité des restes à réaliser
  
- **D'ARRETER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-030

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 46

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean

Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; *Membres suppléants* : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Était absent en raison de sa qualité de Président : M. COURSEAUX Hubert.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe Parc du Gosset : approbation du compte administratif 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2022 ;

**Considérant** le compte administratif 2022 du budget annexe Parc du Gosset présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget annexe Parc du Gosset :

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

– DE DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		611 855,00
Opérations de l'exercice	441 977,93	62 637,00
<b>TOTAUX</b>	<b>441 977,93</b>	<b>674 492,00</b>
Résultat de clôture		232 514,07
<b>Résultat définitif</b>		<b>232 514,07</b>

**Section d'investissement**

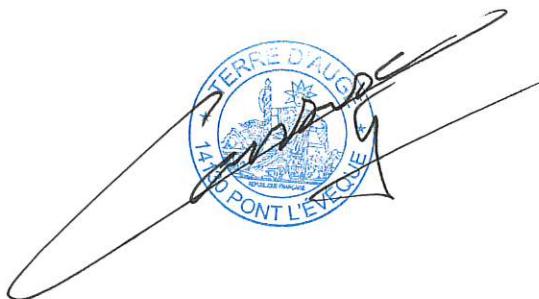
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	280 274,73	
Opérations de l'exercice	0,00	441 976,38
<b>TOTAUX</b>	<b>280 274,73</b>	<b>441 976,38</b>
Résultat de clôture		161 701,65
<b>Résultat définitif</b>		<b>161 701,65</b>

– DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

– D'ARRETER les résultats définitifs.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-031

**Nombre de membres :**  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 46  
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Était absent en raison de sa qualité de Président : M. COURSEAUX Hubert.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : approbation du compte administratif 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2022 ;

**Considérant** le compte administratif 2022 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville:

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

- DE DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		75,25
Opérations de l'exercice	89 458,28	89 382,97
<b>TOTAUX</b>	<b>89 458,28</b>	<b>89 458,22</b>
Résultat de clôture	0,06	
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,06</b>	

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		77,12
Opérations de l'exercice	89 382,97	76 922,88
<b>TOTAUX</b>	<b>89 382,97</b>	<b>77 000,00</b>
Résultat de clôture	12 382,97	
<b>Résultat définitif</b>	<b>12 382,97</b>	

- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'ARRETER les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-032

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 46

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Était absent en raison de sa qualité de Président : M. COURSEAUX Hubert.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe ZA des 4 Routes : approbation du compte administratif 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2022 ;

**Considérant** le compte administratif 2022 du budget annexe ZA des 4 Routes présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget annexe ZA des 4 Routes :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

- DE DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat de clôture	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

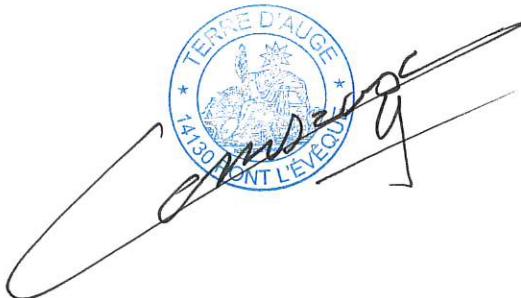
### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat de clôture	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'ARRETER les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



R É P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E



TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-033

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 46

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Était absent en raison de sa qualité de Président : M. COURSEAUX Hubert.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe ZA de Coudray : approbation du compte administratif 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2022 ;

**Considérant** le compte administratif 2022 du budget annexe ZA de Coudray présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget annexe ZA de Coudray :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

- DE DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	384 771,52	384 771,52
<b>TOTAUX</b>	<b>384 771,52</b>	<b>384 771,52</b>
Résultat de clôture	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

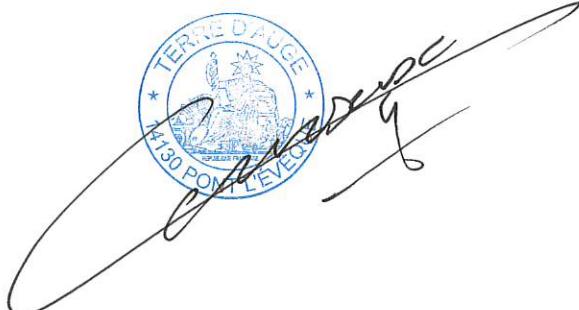
#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	384 771,52	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>384 771,52</b>	<b>0,00</b>
Résultat de clôture	384 771,52	
<b>Résultat définitif</b>	<b>384 771,52</b>	

- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'ARRETER les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-034

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 46

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. GREAUAME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Était absent en raison de sa qualité de Président : M. COURSEAUX Hubert.

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe Lac Terre d'Auge : approbation du compte administratif 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2022 ;

**Considérant** le compte administratif 2022 du budget annexe Lac Terre d'Auge présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget annexe Lac Terre d'Auge:

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

- DE DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section d'exploitation

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		135 387,68
Opérations de l'exercice	25 414,23	66 322,76
<b>TOTAUX</b>	<b>25 414,23</b>	<b>201 710,44</b>
Résultat de clôture		176 296,21
<b>Résultat définitif</b>		<b>176 296,21</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	138 285,13	
Opérations de l'exercice	238 732,19	348 093,50
<b>TOTAUX</b>	<b>377 017,32</b>	<b>348 093,50</b>
Résultat de clôture	28 923,82	
Restes à réaliser	8 600,00	26 415,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>11 108,82</b>	

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRETER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



TERRE D'AUGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-035

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Budget général : affectation du résultat 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le compte de gestion 2022 du budget général ;

**Vu** le compte administratif 2022 du budget général ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2022 proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général pour l'année 2023

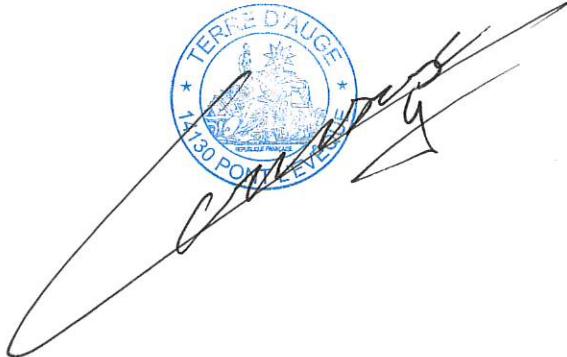
REÇU EN PREFECTURE  
le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>1 460 472,59</b>
Résultat de l'exercice	944 192,67
Excédent de fonctionnement reporté	516 279,92
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>342 707,21</b>
Solde d'exécution de l'exercice	487 580,80
Résultat antérieur reporté	-144 873,59
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-1 192 888,50
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-850 181,29</b>
Couverture du besoin de financement (1068)	850 181,29
<b>Report excédentaire en fonctionnement (002)</b>	<b>610 291,30</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, le 19/04/2023.

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes  
TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-036

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe déchets : affectation du résultat 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le compte de gestion 2022 du budget annexe déchets ;

**Vu** le compte administratif 2022 du budget annexe déchets ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2022 du budget annexe déchets proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe déchets suivit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

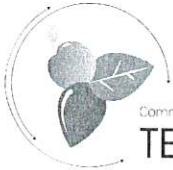
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>407 963,85</b>
Résultat de l'exercice	-239 618,06
Excédent de fonctionnement reporté	647 581,91
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>18 538,97</b>
Solde d'exécution de l'exercice	14 868,49
Résultat antérieur reporté	3 670,48
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-22 080,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-3 541,03</b>
Couverture du besoin de financement (1068)	3 541,03
Report excédentaire en fonctionnement (002)	404 422,82

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes  
TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-037

Nombre de membres :  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe SPANC : affectation du résultat 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC ;

**Vu** le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2022 du budget annexe SPANC proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC suivit :

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/04/2023

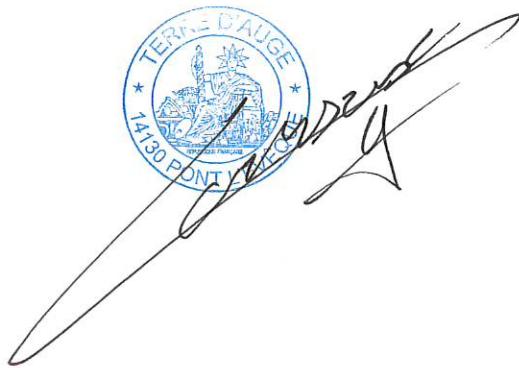
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

<b>Résultat d'exploitation à affecter</b>	<b>22 540,53</b>
Résultat de l'exercice	-18 983,67
Excédent d'exploitation reporté	41 524,20
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>39 227,50</b>
Solde d'exécution de l'exercice	2 729,73
Résultat antérieur reporté	36 497,77
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-860,00
<b>Excédent de financement de la section d'investissement</b>	<b>38 367,50</b>
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00
Report excédentaire en exploitation (002)	22 540,53

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-038

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; *Membres suppléants* : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe Parc du Gosset : affectation du résultat 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le compte de gestion 2022 du budget annexe Parc du Gosset ;

**Vu** le compte administratif 2022 du budget annexe Parc du Gosset ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2022 du budget annexe Parc du Gosset proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe Parc du Gosset comme suit :

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/04/2023  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>232 514,07</b>
Résultat de l'exercice	-379 340,93
Excédent de fonctionnement reporté	611 855,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>161 701,65</b>
Solde d'exécution de l'exercice	441 976,38
Résultat antérieur reporté	-280 274,73
<b>Excédent de financement de la section d'investissement</b>	<b>161 701,85</b>
Report excédentaire en fonctionnement (002)	232 514,07

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes  
TERRE D'AUGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-039

Nombre de membres :  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : affectation du résultat 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le compte de gestion 2022 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville ;

**Vu** le compte administratif 2022 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2022 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe Parc d'activités de Bonneville comme suit :

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/04/2023  
Application agréée E-legalite.com

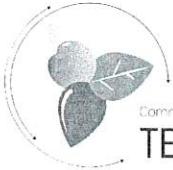
Résultat de fonctionnement à affecter	-0,06
Résultat de l'exercice	-75,31
Excédent de fonctionnement reporté	75,25
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-12 382,97</b>
Solde d'exécution de l'exercice	-12 460,09
Résultat antérieur reporté	77,12
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-12 382,97</b>
Report déficitaire en fonctionnement (002)	-0,06

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes  
TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-040

Nombre de membres :  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe ZA de Coudray : affectation du résultat 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le compte de gestion 2022 du budget annexe ZA de Coudray ;

**Vu** le compte administratif 2022 du budget annexe ZA de Coudray ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2022 du budget annexe ZA de Coudray proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe ZA de Coudray comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

annexe ZA de Coudray

le 19/04/2023

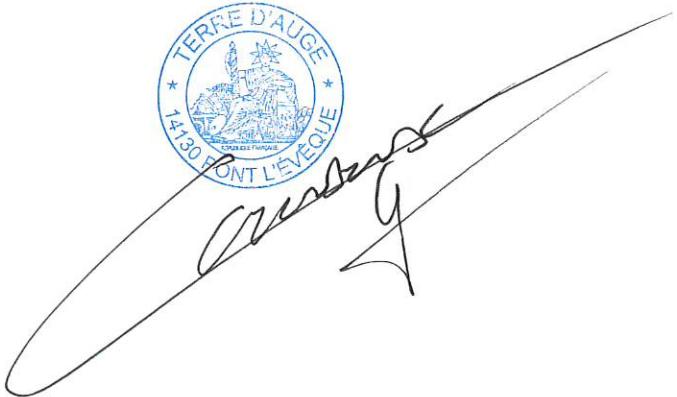
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>0,00</b>
Résultat de l'exercice	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-384 771,52</b>
Solde d'exécution de l'exercice	-384 771,52
Résultat antérieur reporté	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-384 771,52</b>
Report en fonctionnement (002)	0,00

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification. Application agrément Egalité@com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-041

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe Lac Terre d'Auge : affectation du résultat 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le compte de gestion 2022 du budget annexe Lac Terre d'Auge ;

**Vu** le compte administratif 2022 du budget annexe Lac Terre d'Auge ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2022 du budget annexe Lac Terre d'Auge proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe Lac Terre d'Auge comme suit :

REÇU EN PREFECTURE  
Le 19/04/2023

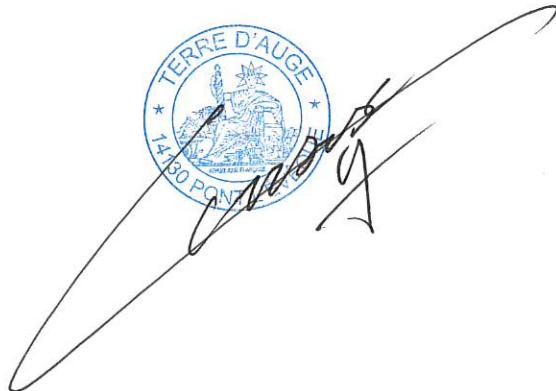
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>176 296,21</b>
Résultat de l'exercice	40 908,53
Excédent d'exploitation reporté	135 387,68
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-28 923,82</b>
Solde d'exécution de l'exercice	109 361,31
Résultat antérieur reporté	-138 285,13
Solde des restes à réaliser de l'exercice	17 815,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-11 108,82</b>
Couverture du besoin de financement (1068)	11 108,82
Report excédentaire en fonctionnement (002)	165 187,39

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-042

Nombre de membres :  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget général : vote du budget primitif 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2023 du budget général équilibré comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	1 615 350
Chapitre 012 : charges de personnel	3 920 020
Chapitre 014 : atténuation de produits	1 910 128
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	1 115 501
Chapitre 66 : charges financières	52 000
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	8 250
Chapitre 68 : Provisions	6 500
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	272 570
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	1 000 000
Chapitre 022 : dépenses imprévues	304 196
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 204 515</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	610 291
Chapitre 013 : atténuation de charges	14 810
Chapitre 70 : produits des services	1 045 750
Chapitre 73 : impôts et taxes	6 956 040
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	1 452 614
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	36 750
Chapitre 77 : produits exceptionnels	30 190
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	58 070
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 204 515</b>

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2023</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	58 070
Chapitre 020 : dépenses imprévues	103 622,50
Chapitre 204 : subventions d'équipements versées	1 600
Opération 117 : construction d'un PSLA	3 196 550
Opération 217 : construction d'un pôle enfance	372 225
Opération 122 : réfection de la piste d'athlétisme.	39 600
Opération 120 : construction d'une bibliothèque à Pont l'Evêque	14 850
Opération 220 : Travaux dans les écoles	448 157
Opération 123 : Cuisine centrale au Breuil en Auge	100 000
Opération 223 : aménagement aire de grand passage	480 000
Opération 317 : aménagement du complexe sportif	15 900
Opération 314 : construction d'un pôle scolaire périphérie 7	1 613 350
Opération 417 : construction du siège social	3 099 500
Chapitre 16 : emprunts et dettes	319 305
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	261 839,50
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	286 696
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	300 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 711 265</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2023</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	342 707,21
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	272 570
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	1 000 000
Chapitre 024 : Produits des cessions	400 000
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	2 046 281,29
Chapitre 13 : subventions d'investissements reçues	6 349 706,50
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	300 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 711 265</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



R É P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-043

**Nombre de membres :**  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe déchets : vote du budget primitif 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2023 du budget annexe déchets équilibré comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	2 561 780
Chapitre 012 : charges de personnel	220 000
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	760 700
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	134 000
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	25 400
Chapitre 68 : Provisions	300
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	400 000
Chapitre 022 : dépenses imprévues	49 200
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 151 380</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	404 422,82
Chapitre 70 : produits des services	243 997,18
Chapitre 73 : impôts et taxes	3 225 005
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations	266 800
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	10 520
Chapitre 77 : produits exceptionnels	635
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 151 380</b>

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2023</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	10 520
Chapitre 020 : dépenses imprévues	9 400
Chapitre 20 : immobilisations corporelles	34 080
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	150 000
Chapitre 23 : immobilisations en cours	280 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>484 000</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2023</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	18 538,97
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	25 400
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	400 000
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	33 311,03
Chapitre 13 : subventions d'investissements reçues	6 750
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>484 000</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-044

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe SPANC : vote du budget primitif 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2023 du budget annexe SPANC équilibré comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Section d'exploitation**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	107 450
Chapitre 012 : charges de personnel	73 000
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	2 950
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	500
Chapitre 68 : provisions	400
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	530
Chapitre 022 : dépenses imprévues	8 930
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>193 760</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	22 540,53
Chapitre 70 : produits des services	171 200
Chapitre 77 : produits exceptionnels	19,47
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>193 760</b>

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2023</b>
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	39 757,50
Chapitre 45-0015 : opération pour compte de tiers	93 419
Chapitre 45-0016 : opération pour compte de tiers	130 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>263 176,50</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2023</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	39 227,50
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	530
Chapitre 45-0015 : opération pour compte de tiers	93 419
Chapitre 45-0016 : opération pour compte de tiers	130 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>263 176,50</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-045

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Budget annexe Parc du Gosset : vote du budget primitif 2023

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2023 du budget annexe Parc du Gosset comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	2 000
Chapitre 65 : autres charges de gestion	10
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	424 298,35
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>426 308,35</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	232 514,07
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	92 984,28
Chapitre 70 : produits des services	100 800
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	10
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>426 308,35</b>

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	92 984,28
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>92 984,28</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 001 : résultat reporté	161 701,65
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections	424 298,35
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>586 000</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-046

**Nombre de membres :**  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : vote du budget primitif 2023

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2023 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	0,06
Chapitre 011 : charges à caractère général	325 020
Chapitre 65 : autres charges de gestion	10
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	432 642,97
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>757 673,03</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	414 402,97
Chapitre 70 : produits des services, domaine et ventes	259 840
Chapitre 74 : dotations	83 420
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	10,06
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>757 673,03</b>

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	12 382,97
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	414 402,97
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>426 785,94</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	432 642,97
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>432 642,97</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-047

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe de la Zone d'activité des 4 Routes : vote du budget primitif 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2023 du budget annexe Zone d'activités des 4 Routes équilibré comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	5 000
Chapitre 65 : autres charges de gestion	5
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 005</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	5
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 005</b>

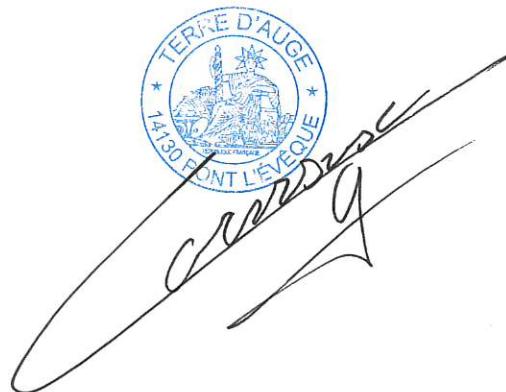
**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 000</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 16 : emprunts et dettes	5 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 000</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage le 20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



R É P U B L I Q U E   F R A N Ç A I S E



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-048

**Nombre de membres :**  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe de la Zone d'activité de Coudray : vote du budget primitif 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2023 du budget annexe Zone d'activités de Coudray comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	963 280
Chapitre 65 : autres charges de gestion	10
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 848 771,52
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 812 061,52</b>

**RECETTES**

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 348 051,52
Chapitre 70 : produits des services, domaine et ventes	1 464 000
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	10
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 812 061,52</b>

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	384 771,52
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 348 051,52
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 732 823,04</b>

**RECETTES**

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 848 771,52
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 848 771,52</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-049

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Budget annexe Lac Terre d'Auge : vote du budget primitif 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2023 du budget annexe Lac Terre d'Auge équilibré comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Section d'exploitation

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	5 500
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	7
Chapitre 66 : charges financières	755
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 000
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	40 985
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	208 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>256 247</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	165 187,39
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	65 009,61
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	26 050
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>256 247</b>

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>RAR + BP 2023</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	28 923,82
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	20 000
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	258 680
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections	26 050
Chapitre 020 : dépenses imprévues	10 370,18
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>344 024</b>

<b>RECETTES</b>	<b>RAR + BP 2023</b>
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	208 000
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections	40 985
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	11 108,82
Chapitre 13 : subventions	83 930,18
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>344 024</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-050

**Nombre de membres :**  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Vote des taux d'imposition 2023

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code des impôts ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 23 février 2023 ;

**Vu** la délibération n°CC-DEL-2018-008 du 11 janvier 2018 instituant un zonage pour la perception de la TEOM ;

**Vu** la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 portant loi de finances pour 2023 ;

**Considérant** les budgets primitifs 2023 adoptés pour le budget général et le budget annexe Déchets ;

**Considérant** la revalorisation des bases locatives des locaux à usage d'habitation de 7% pour l'année 2023 ;

**Considérant** que la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est exclusivement dédiée au financement du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assurée par la préfecture, que ce service fonctionne grâce à un budget annexe équilibré en dépenses et en recettes ; **le 19/04/2023**

**Considérant** la nécessité de fixer les taux de Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2023 de manière à assurer l'équilibre du budget annexe déchets en dépenses et en recettes ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE FIXER** les taux d'imposition 2023 comme suit :

Taxe	Taux 2023
CFE	21,82%
TFB	1,84%
TFNB	3,34%
TH	8,49%
<b>TEOM zone 1</b>	<b>21,25%</b>
<b>TEOM zone 2</b>	<b>15,30%</b>
TEOM zone 3	15,30%

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes  
TERRE D'AUGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-051

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Attribution participations et subventions

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions ;

**Vu** la délibération n°CC-DEL-2022-076 du conseil communautaire du 13 octobre 2022 relative à l'adoption du règlement des attributions de subventions ;

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi susvisée,

**Vu** le budget primitif 2023 ;

**Vu** les dossiers de demandes de subvention de fonctionnement présentées par les associations ;

**Vu** l'avis de la commission Développement économique réunie le 27 mars 2023 ;

**Vu** l'avis de la commission Culture et Attractivité du territoire réunie le 30 mars 2023 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Considérant** le souhait de la collectivité de soutenir les associations contribuant au développement du territoire ;

**Considérant** les conditions d'éligibilité d'attribution et de versement de subventions aux associations ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement aux associations suivantes comme suit :

Associations Culturelles	Subventions
Festival du Solo (Blangy)	2000€
Lire à Pont l'Evêque	1000€

Développement économique	Subventions
Mission Locale Baie de Seine	12 000 €
Initiative Calvados	5 745 €

Attractivité du territoire	Subventions
Terre d'Auge Attractivité – Office de Tourisme	222 000 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-052

**Nombre de membres :**  
En exercice : 60  
Qui ont pris part à la délibération : 48  
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023  
Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

### Subventions aux coopératives scolaires

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le budget primitif de la Communauté de communes ;

**Vu** l'avis de la commission Enfance et Education réunie le 03 avril 2023 ;

**Considérant** les sorties pédagogiques organisées chaque année par les écoles, il est proposé d'accorder une subvention annuelle sur la base de 300 € par classe ;

**Considérant** le nombre de classes au 1er janvier 2023 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** aux coopératives scolaires les subventions suivantes

Ecole	Nombre de classes	Montant de la subvention
Beaumont en Auge	2	600€
Reux	2	600€
Bonnebosq	6	1 800€
Bonneville La Louvet	4	1 200€
Blangy le Château	4	1 200€
Le Breuil en Auge	5	1 500€
Le Torquesne	1	300€
Pont l'Evêque (15 classes + 1 dispositif ULIS)	16	4 800€
Saint Benoit d'Hébertot	2	600€
Saint Philbert des Champs	4	1 200€
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>13 800€</b>

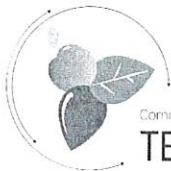
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes  
TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2023-053

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 48

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

L'an **deux mil vingt-trois, le treize avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, M. CARREL Pierre, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. LEBRUN Joël, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BRUNOT Gabrielle, M. OLLIVIER Pierre, M. LEGOUIX Vianney, Mme ESSAFI Marie-Pierre, Mme MAUREY Fabienne.,

Étaient absents excusés : M. VALLEE Jacques, Mme MATHIEU Sophie, M. VILARS Antoine, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, M. LEVAQUE Patrick.

Étaient absents non excusés : M. MAHEUT Sébastien, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, M. VAY Bruno.

Procurations : Mme LEBON Marinette en faveur de Mme AUBERT Edith, M. LEGOUX Eric en faveur de M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean en faveur de M. COURSEAUX Hubert.

Secrétaire : M. Emmanuel BARDEAU.

**Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la délibération n° CC-2013-169 en date du 12 décembre 2013 instituant le régime indemnitaire,

**Vu** la délibération n° CC-2022-098 en date du 08 décembre 2022 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 01 janvier 2023 ;

**Vu** la lettre d'observations en date du 08 février 2023 de la Préfecture du Calvados ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE MODIFIER** les articles 2 et 5 de la délibération n° CC-2022-098 en date du 08/04/2023 comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

## Article 2 – Les bénéficiaires

Le RIFSEEP est attribué :

- Aux agents fonctionnaires stagiaires et titulaires,
- Aux agents titulaires détachés au sein des services intercommunaux, en respect des règles applicables à l'emploi d'accueil,
- Aux agents détachés sur emplois fonctionnels,
- Aux agents mis à disposition d'autres structures en respect de la nature du métier occupé et tel que figurant dans la convention signée,
- Aux agents contractuels en Contrat à Durée Indéterminé,
- Aux agents contractuels en Contrat à Durée Déterminée recrutés sur la base du Code Général de la Fonction Publique en référence aux articles :
  - L332-8 1° : lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (A, B, C)
  - L332-8 2° : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (A, B, C)
  - L332-8 4° : pour les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet
  - L352-4 : reconnaissance au titre de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (A, B, C)
- Les agents contractuels en Contrat à Durée Déterminée recrutés sur la base du Code Général de la Fonction Publique en référence aux articles :
  - L332-23 1° : un accroissement temporaire d'activité
  - L332-23 2° : un accroissement saisonnier d'activité
  - L332-24 : pour mener à bien à un projet ou une opération identifiée (A, B, C)
  - L332-13 : pour assurer le remplacement (A, B, C) temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels
  - L332-14 : pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire (A, B, C)

Sont exclus :

- Les agents recrutés en qualité de collaborateurs de cabinet,
- Les agents contractuels de droit privé (contrats emplois aidés, apprentis...),
- Les assistantes maternelles,
- Les vacataires.

Au sein de la Communauté de communes TERRE D'AUGE, les cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP sont :

### Filière Administrative

- Attachés territoriaux
- Rédacteurs territoriaux
- Adjoints administratifs territoriaux

### Filière Technique

- Ingénieurs territoriaux,
- Techniciens territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux
- Adjoints techniques territoriaux

### Filière Animation

- Animateurs territoriaux
- Adjoints territoriaux d'animation

### Filière Culturelle

- Adjoints territoriaux du patrimoine
- Assistants territoriaux d'enseignement artistique (lorsque les textes législatifs transposeront ce cadre d'emploi dans le RIFSEEP).

## Filière Sanitaire et Sociale

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Les cadres d'emploi présents au sein de la collectivité à la date de la présente délibération sont éligibles au RIFSEEP dans le respect des textes et maxima règlementaires qui leur sont propres.

Les cadres d'emploi absents de la collectivité à la date de la présente délibération seront éligibles au RIFSEEP dans le respect des textes et maxima règlementaires qui leur sont propres.

## Article 5 – Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), en complément de l'IFSE a vocation à tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'appréciation de la valeur professionnelle est appréciée à terme chaque année sur la base de l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année écoulée.

La Communauté de communes TERRE D'AUGE souhaite reconnaître, au-delà de l'appartenance à un groupe de fonction ou un service, la particulière implication des agents dans la réussite d'un projet de service et ou dans leur contribution au collectif de travail.

Le versement du CIA est facultatif et ne peut être automatique. L'attribution du CIA vise à récompenser un évènement, investissement ponctuel à un moment donné, lié à une situation particulière, à un effort spécifique.

Son montant, qui serait éventuellement attribué au titre d'une année donnée, n'est pas reconductible d'une année sur l'autre.

### 1) Périodicité de versement du CIA

Le montant du CIA éventuellement attribué au titre d'une année donnée sera versé annuellement, en une ou deux fractions.

### 2) Modalités d'attribution du CIA

L'autorité territoriale arrête les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation définis dans le compte-rendu de l'entretien professionnel :

#### Critères collectifs :

- travail d'équipe mené à bien, réalisation d'un objectif ou projet de service validé par la collectivité en amont de sa réalisation

#### Critères individuels :

- réalisation des objectifs,
- gestion d'un projet exceptionnel, limité dans le temps, non reconductible, qui sort des prérogatives habituelles du poste,
- agent ayant dispensé des formations internes et organisation de ce type d'actions à destination de collègues, capacité à transmettre les compétences acquises à un collectif groupe d'agents (mission ne faisant pas partie de la fiche de poste de l'agent),
- tuteur de stage pendant plus de 2 mois avec un contenu de stage validé par la collectivité.

Les attributions individuelles sont comprises entre 0 et 100% d'un montant maximal fixé par groupe de fonctions.

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal et les charges sociales s'y rapportant.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie  
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
20/04/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Hubert COURSEAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalité.com

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

TERRE D'AUGE

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

TERRE D'AUGE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de M. Hubert COURSEAUX.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. ROUSSELIN Gérard, Mme MARTIN Martine, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. BELLAMY Marc, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. POULAIN Gérard. ; Membres suppléants : Mme BLIN Françoise, Mme HARARI Claire, M. OLLIVIER Pierre, Mme CAVROY Marie, M. LEGOUIX Vianney, Mme CENIER Ginette.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, M. TONON Stephane, M. VILARS Antoine, M. LAROSE Christian, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, M. LEGOUIX Benoit, M. MARIE Sylvain, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, M. ROSEAU Jérémy, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. GREAUVE Marcel, M. SAINTVILLE Olivier, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. MAYEUX Laurent, M. BARDEAU Emmanuel, Mme CARRE Précilla, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle.

Procurations : M. LAROSE Christian en faveur de M. LEBRUN Joël, M. ASSE Christian en faveur de Mme BOIRE Sandrine, M. ROSEAU Jérémy en faveur de M. DESHAYES Yves.

Secrétaire : Mme Christelle FESQUET.

Quorum en début de séance :

Présents : 45

Absents excusés : 12

Absents non excusés : 9

Le quorum est atteint

L'ordre du jour :

- 1- Validation du procès-verbal du 08 décembre 2022
- 2- Débat d'orientations budgétaires 2023
- 3- Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP
- 4- Versements anticipés des subventions et participations 2023
- 5- Convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises avec le Département : signature de l'avenant n°4
- 6- Validation de la convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises avec le Département du Calvados
- 7- Désignation de représentants Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand
- 8- Projet d'aménagement d'une Aire d'accueil de Grand Passage sur le territoire de Terre d'Auge
- 9- Cession de la parcelle AE N°226 situé au parc du Gosset
- 10- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Calvados - Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) périscolaire
- 11- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Calvados – Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) extrascolaire

SERVICE RÉÇU EN PRÉFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

- 12- Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie
- 13- Avenants aux contrats éco-organismes et contrats de reprise de matériaux pour l'année 2023
- 14- Passation d'un contrat de quasi-régie entre la Société Publique Locale Normantri et la Communauté de Communes Terre d'Auge
- 15- Création et suppression de postes
- 16- Compte rendu des délibérations du Bureau et des décisions du président prises entre le 01 décembre 2022 et le 31 janvier 2023
- 17- Questions diverses

Préambule :

Monsieur COURSEAUX demande qu'une minute de silence soit respectée en hommage à Madame Jannick LEVAQUE, épouse de Patrick LEVAQUE, maire St Julien sur Calonne et secrétaire de mairie des communes de St Etienne la Thillaye, Drubec et Vieux Bourg.

Madame EBRARD expose la participation de sa commune au concours du village préféré des Français et indique les modalités de vote.

Monsieur COURSEAUX présente Steve MERIAU, le nouveau développeur territorial de la Communauté de communes qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2023.

Monsieur COURSEAUX affiche les photos des supports posés pour les 10 communes participantes au projet Visible ensemble et précise que d'autres communes peuvent concourir à cet appel à projet.

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-001 : Validation du procès-verbal du 08 décembre 2022**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 08 octobre 2020 ;

**Considérant** le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 8 décembre 2022 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 8 décembre 2022, ci-annexé

48 VOTANTS

48 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-002 : Débat d'orientations budgétaires 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L2313-1 et L5211-36 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 12 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** le rapport explicatif sur les orientations budgétaires de la Communauté de communes ;

**Vu** le rapport de Monsieur le Président ;

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

**Considérant** la présentation du rapport explicatif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Monsieur Pierre CARREL sort de la salle ce qui porte à 44 le nombre de présents et 47 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à la majorité des membres présents et représentés :

**REÇU EN PREFECTURE**

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

- **DE PRENDRE** acte
- **DE VOTER** les orientations générales du budget 2023 présentées dans le rapport explicatif annexé

47 VOTANTS  
46 POUR  
1 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-003 : Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 permettant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

**Vu** le budget primitif 2023 ;

**Considérant** que l'adoption du budget primitif 2023 est prévue mi-avril 2023 ;

**Considérant** la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER** les dépenses d'investissement suivantes :

#### Budget Principal

Article / Fonction /Opération	Libellé	Crédits ouverts en 2022	Autorisations de crédits pour 2023	%
21318/020/0417	Autres bâtiments publics	316 540 €	4 000 €	1,26%
21735/212/0220	Instal.générales, aménagts	224 515 €	56 000 €	24,94%
21735/251/0220	Instal.générales, aménagts	85 730 €	13 000 €	15,16%
21735/412/0317	Instal.générales, aménagts	270 665€	7 000 €	2,58%
21713/412/0122	Terrains aménagés	35 000 €	3 000 €	8,57%
2183/0201/0002	Matériel informatique	5 000 €	1 250€	25%
2183/212/0220	Matériel informatique	59 335 €	2 400 €	4,04%
2188/211/0220	Autres matériels	6 160 €	1 540 €	25%
2188/251/0220	Autres matériels	25 210€	3 500 €	13,88%
<b>TOTAL</b>			<b>91 690 €</b>	

#### Budget annexe Lac

Article / Opération	Libellé	Crédits ouverts en 2022	Autorisations de crédits pour 2023	%
21758/0002	Autres aménagements	65 000 €	15 000€	23,07%
<b>TOTAL</b>		<b>65 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	

47 VOTANTS  
47 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-004 : Versements anticipés des subventions et participations 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;  
**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions ;  
**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi susvisée ;  
**Vu** la demande des associations ou autres organismes au début de chaque année avant le vote du budget primitif ;

**Considérant** les subventions de fonctionnement que la Communauté de communes a attribué au titre de l'exercice 2022 ;

**Considérant** les difficultés que rencontrent certaines structures dans la gestion de leur trésorerie ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VERSER** aux structures qui en font la demande une partie de leur subvention, sur la base de 30% du montant de la subvention versée en 2022
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023

47 VOTANTS  
47 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-005 : Convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises avec le Département : signature de l'avenant n°4**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;  
**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2018-091 en date du 28 juin 2018 portant délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil départemental du Calvados ;  
**Vu** la convention de délégation de compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises conclue entre le Département et la Communauté de Communes Terre d'Auge et ses avenants 1, 2 et 3 ;

**Considérant** que les aides ont pour objet de favoriser la création ou l'extension des activités économiques ;  
**Considérant** que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer l'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise ;

**Considérant** que le Conseil Départemental du Calvados dispose de la taille pertinente, de l'ingénierie technique et de la vision globale nécessaire à l'exercice de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, de sorte que sa délégation rendra l'action publique calvadosienne en la matière plus efficace, c'est-à-dire offrant la meilleure prestation au meilleur coût, ce qui bénéficiera tant aux contribuables qu'aux entreprises concernées ;

**Considérant** que la convention de délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'investissements immobiliers des entreprises conclue entre le Département et l'EPCI est arrivée à son terme le 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que pour permettre au département de poursuivre ses actions il convient de prolonger la convention actuelle ;

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

Monsieur COURSEAUX précise que les commerçants et les artisans peuvent cumuler les aides européennes « LEADER » avec les aides de cette convention puisqu'ils rempliront la condition de bénéficier d'un investissement public.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°4 à la convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises de la communauté de communes Terre d'Auge prolongeant la durée de la convention initiale jusqu'à la signature de la nouvelle convention de délégation 2023-2025, ci-annexé
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

47 VOTANTS  
47 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-006 : Validation de la convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises avec le Département du Calvados**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe » instituant la compétence exclusive des EPCI pour décider de l'attribution des aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du Calvados en date du 23 septembre 2016, acceptant le principe d'un conventionnement avec les EPCI qui souhaiteraient déléguer tout ou partie de leurs aides à l'immobilier d'entreprise au Département ;

**Considérant** que la délégation de compétence, contrairement à un transfert de compétence, est protectrice des droits de notre EPCI et de ses communes, puisqu'elle ne s'interprète pas comme un transfert et permet de préserver les pouvoirs que la loi confère à l'EPCI,

**Considérant** que les aides ont pour objet de favoriser la création ou l'extension des activités économiques ;

**Considérant** que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise ;

**Considérant** que le Conseil Départemental du Calvados dispose de la taille pertinente, de l'ingénierie technique et de la vision globale nécessaire à l'exercice de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise, de sorte que sa délégation rendra l'action publique calvadosienne en la matière plus efficace, c'est-à-dire offrant la meilleure prestation au meilleur coût, ce qui bénéficiera tant aux contribuables qu'aux entreprises concernés ;

**Considérant** que cette délégation permettra, dès lors, à notre Communauté de Communes de renforcer, en retour, son attractivité et sa compétitivité, au service des entreprises de notre territoire ;

**Considérant** l'arrivée à échéance de la précédente convention conclue entre la Communauté de communes et le département ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises 2023-2025 avec le Département du Calvados ci-annexée
- **DE DONNER** délégation au Président pour signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier y compris les avenants

47 VOTANTS

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

47 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-007 : Désignation de représentants Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a créé et défini le régime juridique des Pôles métropolitains ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n°DCL-BCLI-22-031 portant création du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2022-065 en date du 30 juin 2022 portant adhésion de la Communauté de Communes Terre d'Auge Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand ;

**Considérant** la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger le Comité Syndical ;

Monsieur COURSEAUX souligne l'intérêt à être présent aux différentes réunions car des questions relatives au SRADDET seront abordées.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DESIGNER** le titulaire et suppléant ci-dessous pour siéger au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand

TITULAIRE	SUPPLEANT
Hubert COURSEAUX	Yves DESHAYES

47 VOTANTS  
47 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-008 : Projet d'aménagement d'une Aire d'accueil de Grand Passage sur le territoire de Terre d'Auge**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite loi « Besson » ;

**Vu** la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi « MAPTAM » ;

**Vu** la loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;

**Vu** la loi du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;

**Vu** le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados « 2018-2024 » ;

**Vu** l'étude de recherche de foncier menée par la SAFER ;

**Vu** l'avis de la commission aménagement et habitat en date du 9 février 2023 ;

**Considérant** que l'accueil et la gestion des gens du voyage est une compétence obligatoire pour la Communauté de Communes Terre d'Auge ;

**Considérant** la nécessité de débuter les démarches dans le cadre d'une future acquisition foncière et d'un futur aménagement d'une aire d'accueil de grand passage sur le territoire de Terre d'Auge ;

**Considérant** les éléments de l'étude de la SAFER qui ont permis d'identifier 2 sites potentiels ;

REÇU EN PREFECTURE le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-2023 0413-CC\_DEL\_2023

- La parcelle cadastrée ZD 14 sur la commune de Beaumont en Auge
- La parcelle cadastrée ZC 83 sur la commune de Saint Julien sur Calonne

Au regard de l'étude menée par la SAFER, des différents critères énoncés ci-dessus, la commission aménagement et habitat a proposé un ordre de priorité pour initier les démarches liées au projet d'aménagement d'une aire d'accueil de grand passage :

Monsieur DESHAYES présente le projet de la délibération.

Monsieur COURSEAUX rappelle que la délibération est une exigence du préfet.

Madame EBRARD pense que le choix est déjà fait. Monsieur COURSEAUX lui indique que rien n'est encore arrêté.

Madame BOIRE s'interroge sur le fait que les gens du voyage aillent s'installer sur cette aire de grand passage s'ils n'ont pas l'obligation d'y aller.

Monsieur COURSEAUX rappelle que les familles accompagnées d'un pasteur (missions) devront utiliser cette aire de grand passage. En effet s'ils se rendent illégalement sur un autre terrain non mis à leur disposition, les services de la Préfecture pourront engager leur expulsion. Pour l'installation des groupes familiaux et l'achat de terrain par ceux-ci, la Préfecture n'apporte pas de solutions pour le moment.

Monsieur Thierry LANGLOIS s'abstient sur le vote de cette délibération.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à la majorité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la priorisation effectuée par la commission aménagement et habitat, à savoir :
  - o Priorité 1 : la parcelle cadastrée ZD 14 sur la commune de Beaumont en Auge
  - o Priorité 2 : la parcelle cadastrée ZC 83 sur la commune de Saint Julien sur Calonne
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document, à engager toute négociation et procédure pour l'aménagement d'une aire d'accueil de Grand Passage sur le territoire.
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter toutes subventions, y compris dans le cadre de l'Appel à Projets de l'Etat

47 VOTANTS  
46 POUR  
0 CONTRE  
1 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-009 : Cession d'une partie de la parcelle AE n°226 située au Parc du Gosset**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** l'avis de la commission développement économique en date du 27 septembre 2022 ;

**Vu** l'avis du service France Domaine en date du 12 janvier 2023 ;

**Vu** le courrier en date du 18 novembre 2022 de ZAK&P représenté par Monsieur Vincent Dessoude, confirmant la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AE n°226 située sur le Parc du Gosset à Pont l'Evêque ;

**Considérant** le projet de ZAK&P d'implantation d'un bâtiment à vocation tertiaire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission développement économique qui s'est réunie le 21 juin 2022 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** les conditions et les caractéristiques de la vente projetée :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

- Nom de l'acquéreur : ZAK&P
- Désignation du terrain : parcelle AE n° 226 du Parc du Gosset à Pont l'Evêque pour une superficie d'environ 1 800 m<sup>2</sup>
- Prix et modalités de paiement : 56 € HT /m<sup>2</sup> répartis comme suit :
  - o 5 % à la signature de la promesse de vente
  - o 95 % à la signature de l'acte de vente authentique
- **D'EXIGER** que la promesse de vente soit régularisée au plus tard dans les 4 mois qui suivent la date de visa par la sous-préfecture de la présente délibération
- **D'AUTORISER** le Président à procéder au bornage du terrain, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette transaction et à signer tous les documents et actes nécessaires à ladite vente
- **DE CHARGER** l'étude de Maitre Lemée, située 42 rue Hamelin à Pont l'Evêque (14130), de la rédaction de l'acte

47 VOTANTS  
47 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-010 : Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Calvados -  
Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) périscolaire**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;  
**Vu** la délibération CC-DEL-2021-054, dénonçant le Contrat Enfance Jeunesse et autorisant le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;  
**Vu** la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) périscolaire annexée ;  
**Vu** l'avis de la commission Enfance-Education ;

**Considérant** que la proposition de renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs (ALSH) périscolaire : Bonification « Plan Mercredi » et « Territoire CTG » s'inscrit dans les mêmes conditions que précédemment ;

**Considérant** qu'il est possible de contractualiser le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financements de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs (ALSH) périscolaire : Bonification « Plan Mercredi » et « Territoire CTG »,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs (ALSH) périscolaire : Bonification « Plan Mercredi » et « Territoire CTG » avec la Caisse d'Allocation Familiales dans la limite d'un montant bonus territoire de 30 156,05€ ainsi que tous les actes permettant sa bonne exécution y compris les avenants

47 VOTANTS  
47 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-011 : Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Calvados –  
Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) extrascolaire**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;  
**Vu** la délibération CC-DEL-2021-054, dénonçant le Contrat Enfance Jeunesse et autorisant la REÇU EN PREFECTURE le 19/04/2023 la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Vu** la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) extrascolaire annexée ;

**Vu** l'avis de la commission Enfance-Education ;

**Considérant** que la proposition de renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs (ALSH) extrascolaire : Bonification « Territoire CTG » s'inscrit dans les mêmes conditions que précédemment ;

**Considérant** qu'il est possible de contractualiser le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financements de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs (ALSH) extrascolaire : Bonification « Territoire CTG » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service « Accueil de Loisirs (ALSH) extrascolaire : Bonification « Territoire CTG » avec la Caisse d'Allocation Familiales dans la limite d'un montant bonus territoire de 6 029,10€ ainsi que tous les actes permettant sa bonne exécution y compris les avenants

47 VOTANTS

47 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-012 : Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion ;

**Vu** le courrier en date du 21 décembre 2022 de la Présidente du SDEC ENERGIE notifiant à l'ensemble de ses adhérents la nécessité de délibérer sur la demande d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie ;

**Considérant** que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE

47 VOTANTS

47 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-013 : Avenants aux contrats éco-organismes et contrats de reprise de matériaux pour l'année 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme (CITEO)

ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages ;

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme (CITEO) de la filière à responsabilité élargie du producteur des papiers graphiques ;

**Considérant** la nécessité pour la Communauté de communes de collecter et de valoriser les déchets d'emballages ménagers, papiers graphiques, verres ;

**Considérant** le versement de soutiens financiers par l'éco organisme CITEO en contrepartie de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets collectés, ainsi que des actions de prévention, communication et sécurisation mise en œuvre par la collectivité ;

**Considérant** la reprise des matériaux collectés (verre) et triés (emballages ménagers, papiers graphiques) par des repreneurs : Véolia, Valorplast et OI France ;

**Considérant** que les repreneurs sont chargés de leur recyclage, et les recettes générées par ces reprises ;

**Considérant** que les contrats conclus entre la Communauté de communes et CITEO ainsi qu'avec les trois repreneurs sont arrivés à terme au 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que pour bénéficier des aides de l'éco organisme il convient de prolonger les contrats précités jusqu'au 31 décembre 2023 ;

**Considérant** qu'il convient également de modifier le contrat initial conclu avec CITEO pour que ce dernier soit en conformité avec la réglementation 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

– **DE VALIDER :**

- o L'avenant portant modification du contrat initial avec CITEO pour se conformer à la réglementation en vigueur
- o Les avenants portant prolongation des contrats avec CITEO et avec les repreneurs Véolia, Valorplast et OI France

– **D'AUTORISER** le Président à signer les avenants avec l'éco organisme CITEO et les sociétés Véolia, Valorplast et OI France

47 VOTANTS

47 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-014 : Passation d'un contrat de quasi-régie entre la Société Publique Locale Normantri et la Communauté de Communes Terre d'Auge**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** les statuts de la SPL Normantri ;

**Vu** le pacte d'actionnaires de la SPL Normantri ;

**Considérant** la nécessité de conclure un marché avec la SPL Normantri afin de contractualiser les prestations effectuées par cette dernière ;

**Considérant** que le Code de la commande publique permet de conclure des marchés entre deux personnes publiques sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Monsieur LEBRUN expose le projet détaillé.

Madame VARIN demande si la collectivité continue de travailler avec Normantri.

REÇU EN PREFECTURE  
Monsieur COURSEAU le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

confirme.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la conclusion prochaine avec la SPL NORMANTRI du marché public de services portant sur des prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication
- **D'AUTORISER** le Président à signer le présent marché public et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution

47 VOTANTS

47 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2023-015 : Création et suppression de postes**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 14 février 2023 ;

**Considérant** les besoins du service Education ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil communautaire de créer les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

**Considérant** les postes non pourvus à la suite de recrutement sur des grades différents ou à la nomination pour donner suite à l'obtention d'un concours ;

**Considérant** les postes vacants non pourvus à la suite d'augmentation ou de diminution de temps de travail ;

**Considérant** les postes vacants non pourvus à la suite d'un avancement de grade ou d'une promotion interne ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil communautaire de fermer les emplois à temps complet et à temps non complet non pourvus ;

Madame FRANCOIS expose le projet détaillé de cette délibération.

La fermeture de ces 65 postes sur les 92 non pourvus dans les effectifs, correspond aux grades non utilisés. 27 postes restent ouverts puisque la collectivité continue de recruter du personnel sur l'année 2023.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CREER** le poste suivant à compter du 01/03/2023 :

Filière	Grade	Quotité du temps de travail	Motif	Service
Technique	Adjt tech pal 2CI	31/35ème	Diminution de temps de travail	Scolaire

- **D'INDIQUER** que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique
- **DE DIRE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ce poste pourra être occupé par un contractuel au grade prévu par le poste dans les conditions fixées à l'article L332-14 et L332-8 alinéa 1° à 6° du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme en lien avec le poste et d'une expérience professionnelle équivalente
- **DE DIRE** que le traitement sera calculé par référence à l'indice brut du fonctionnaire recruté ou en fonction de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure et du profil de l'agent contractuel

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant
- **DE FERMER** les postes suivants à compter du 01 mars 2023 :

Filière	Grade	Quotité du temps de travail	Motif	Service
Administrative	Adjt adm	16,5/35ème	Fin de contrat	Service commun
Administrative	Adjt adm Pal 2CI	26/35ème	Diminution de temps de travail	Service commun
Administrative	Adjt adm Pal 2CI	35/35ème	Avancement de grade	Finances
Administrative	Rédacteur	35/35ème	Recrutement sur un autre grade	Attractivité
Administrative	Rédacteur	35/35ème	Recrutement sur un autre grade	Attractivité
Administrative	Rédacteur pal 2CI	35/35ème	Recrutement sur un autre grade	Attractivité
Administrative	Rédacteur pal 1CI	19,25/35ème	Recrutement sur un autre grade	Ecole de musique
Administrative	Rédacteur pal 1CI	35/35ème	Recrutement sur un autre grade	Attractivité
Administrative	Attaché	35/35ème	Avancement de grade	Finances
Administrative	Attaché	35/35ème	Recrutement sur un autre grade	Attractivité
Technique	Adjt tech	10/35ème	Augmentation de temps de travail	Administratif
Technique	Adjt tech	12/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	12/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	13/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	14/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	14,5/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	16,5/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	16,5/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	17/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	17/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	20/35ème	Augmentation de temps de travail	Déchetterie
Technique	Adjt tech	22/35ème	Augmentation de temps de travail	Sport
Technique	Adjt tech	22/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	23/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	23/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	25,25/ème	Avancement de grade	Scolaire

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

Technique	Adjt tech	27/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	28/35ème	Avancement de grade	Scolaire
Technique	Adjt tech	28/35ème	Avancement de grade	Scolaire
Technique	Adjt tech	30/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech	33/35ème	Avancement de grade	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	17/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	20/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	22/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	28/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	28/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	30/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	30/35ème	Intégration directe sur autre grade	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	32/35ème	Avancement de grade	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	32/35ème	Intégration directe sur un autre grade	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	33/35ème	Intégration directe sur un autre grade	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	33/35ème	Diminution de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	35/35ème	Avancement de grade	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 2Cl	35/35ème	Départ en retraite	Sport
Technique	Adjt tech pal 1Cl	22/35ème	Augmentation de temps de travail	Scolaire
Technique	Adjt tech pal 1Cl	35/35ème	Recrutement sur un autre grade	Sport
Technique	Technicien	35/35ème	Avancement de grade	Patrimoine
Technique	Technicien pal 2Cl	35/35ème	Avancement de grade	Patrimoine
Technique	Ingénieur	35/35ème	Recrutement sur un autre grade	Economie
Animation	Adjt animation	35/35ème	Intégration directe sur un autre grade	Déchetterie
Animation	Animateur pal 2Cl	35/35ème	Recrutement sur un autre grade	Accueil de loisirs
Social	ATSEM pal 2Cl	35/35ème	Avancement de grade	Scolaire
Social	ATSEM pal 2Cl	33/35ème	Avancement de grade	Scolaire
Culturelle	Adjt patrimoine	35/35ème	Avancement de grade	Bibliothèque
Culturelle	AEA	2/20ème	Augmentation de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA	9,75/20ème	Augmentation de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA	9,75/20ème	Augmentation de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA	20/20ème	Avancement de grade	Ecole de musique

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Culturelle	AEA pal 2Cl	6/20ème	Augmentation de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA pal 2Cl	9,25/20ème	Augmentation de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA pal 2Cl	18/20ème	Diminution de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA pal 1Cl	4/20ème	Augmentation de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA pal 1Cl	9/20ème	Augmentation de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA pal 1Cl	9,75/20ème	Augmentation de temps de travail	Ecole de musique
Culturelle	AEA pal 1Cl	20/20ème	Diminution de temps de travail	Ecole de musique

47 VOTANTS

47 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**INFORMATION : Compte rendu des délibérations du Bureau et des décisions du président prises entre le 01 décembre 2022 et le 31 janvier 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 du 16 juillet 2020, délégant une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020, délégant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-006 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-007 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 2ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-008 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 3ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-009 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 4ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-010 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 5ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2022-009 du 20 juin 2022, portant délégation de fonction et de signature au 6ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-012 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 7ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-005 du 17 juillet 2020, portant délégation de signature à Madame Christine FRANCOIS, Directrice Générale des Services

**Les délibérations du Bureau prises du 01/12/2022 au 31/01/2023 sont les suivantes :**

**08/12/2022 Délibération DEL-2022-018 : Validation du Procès-Verbal du 29 septembre 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 8 octobre 2020,

Considérant le projet du procès-verbal du 29 septembre 2022 transmis aux membres,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents :

- DE VALIDER le procès-verbal du 29 septembre 2022, ci-annexé.

**08/12/2022 Délibération DEL-2022-019 : Location du hangar situé 8 rue de l'Hippodrome à Frontenay  
: signature du bail**

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

**Vu** le Code civil,

**Vu** le projet de bail annexé,

**Considérant** le bail commercial conclu par la collectivité pour la location du hangar situé 8 rue de l'Hippodrome est arrivé à échéance le 30 juin 2022 et qu'il se poursuit par tacite reconduction,

**Considérant** la nécessité de conclure un nouveau bail pour définir des modalités de sortie de la collectivité à la vue du projet de création du nouveau siège administratif et centre technique de la Communauté de communes TERRE D'AUGE,

**Considérant** que le nouveau siège comportera les locaux nécessaires pour le stockage de matériels,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le projet de bail annexé,
- **D'AUTORISER** le Président à signer le bail annexé pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2023, renouvelable pour la même durée tacitement, pour un montant mensuel de 2 530,00€ HT

**08/12/2022 Délibération DEL-2022-020 : Création du siège administratif et du centre technique de la Communauté de communes TERRE DAUGE : validation de la phase Avant-Projet Sommaire**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

**Vu** le Code la commande publique,

**Vu** la notification du cabinet d'architecte L2 Architectes comme maîtrise d'œuvre pour la création du siège administratif et du centre technique de la Communauté de communes TERRE D'AUGE,

**Considérant** la réalisation de la phase Avant-Projet Sommaire du projet de création du siège administratif et du centre technique de la Communauté de communes TERRE D'AUGE établi par le cabinet d'architecte L2 Architectes, pour un montant des travaux estimé à 2 276 082,28€ HT soit 2 731 298,74€ TTC hors maîtrise d'œuvre et aléas,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Sommaire du futur siège administratif de la collectivité
- **DE VALIDER** l'estimation des travaux d'un montant de 2 276 082,28€ HT soit 2 731 298,74€ TTC hors maîtrise d'œuvre et aléas,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- **DE CHARGER** le Président des demandes de subventions s'afférent au projet

**08/12/2022 Délibération DEL-2022-021 : Zone d'activité de Coudray : validation de la phase Avant-Projet Définitif**

**Vu** la Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

**Vu** le Code la commande publique,

**Vu** la notification de la société AMENAGEO, en date du 8 avril 2022, pour une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une zone économique à vocation artisanale,

**Vu** l'avis des membres de la commission aménagement,

**Considérant** la réalisation de la phase Avant-Projet Définitif de l'aménagement de la zone d'activités de Coudray, située à Pont l'Evêque, constituée du projet d'aménagement établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre AMENAGEO, pour un montant des travaux estimé 972 133,25 €HT soit 1 166 559,90 €TTC,

**Considérant** que l'équilibre budgétaire de la zone d'activités sera réalisé via la cession des terrains,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement à la phase d'Avant-Projet Définitif

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

- DE VALIDER l'estimation des travaux d'un montant de 972 133,25 €HT soit 1 166 559,90 €TTC

## 08/12/2022 Délibération DEL-2022-022 : Modification du règlement intérieur de la Restauration scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération n°CC-DEL-2020-035 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire du Bureau,

Vu la délibération n°BU-DEL-2022-010 du 30 juin 2022 portant adoption des règlements intérieurs des activités périscolaires,

Vu l'avis favorable des membres de la commission enfance & éducation,

Considérant les difficultés rencontrées dans l'application de ces règlements et notamment sur les délais de réservation imposés aux familles,

Considérant que pour résoudre ces difficultés il convient de modifier le règlement intérieur de la Restauration scolaire comme suit :

Il est ajouté à l'article 5 – « Inscription » les paragraphes suivants :

« Les modifications ou les annulations de réservation, peuvent être apportées au plus tard via le portail famille jusqu'à 48h avant le service » ainsi que :

« Toute absence doit être signalée le jour J sur le Portail Familles. Le 1er jour d'absence de l'enfant, le service réservé sera facturé même en cas de maladie avec ou sans justificatif et le sera tant que les familles n'auront pas annulé les réservations ».

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER les modifications mentionnées
- D'ABROGER le règlement intérieur de la Restauration scolaire en vigueur,
- D'ADOPTER le règlement annexé tenant compte des modifications précitées,
- D'AUTORISER le Président à signer le règlement intérieur annexé ainsi que tous les actes nécessaires à leur bonne exécution

Les décisions prises du 01/12/2022 au 31/01/2023 sont les suivantes :

## 01/12/2022 Décision DEC-2022-089 : signature du marché de contrôle technique avec la société VERITAS dans le cadre de la construction du siège administratif et du centre technique de la Communauté de communes TERRE D'AUGE

De signer le marché de contrôle technique avec la société VERITAS dans le cadre de la construction d'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire pour un montant de 7 800,00€ HT décomposé comme suit :

- Phase 1 : Examen des documents de conception : 1 080,00€ HT
- Phase 2 : Examen des documents d'exécution : 2 220,00€ HT
- Phase 3 : Examen sur chantier des ouvrages : 2 640,00€ HT
- Phase 4 : Vérifications finales préalable à la réception : 1 680,00€ HT
- Phase 5 : Période de garantie de parfait achèvement : 180,00€ HT

## 01/12/2022 Décision DEC-2022-090 : signature du marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la Réfection et l'éclairage de la piste d'athlétisme sur le complexe sportif Michel d'Ornano avec le cabinet ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE

De signer le marché d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la Réfection et l'éclairage de la piste d'athlétisme sur le complexe sportif Michel d'Ornano avec le cabinet ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE pour un montant de 8 000,00€ HT décomposé comme suit :

- Elaboration du programme technique, fonctionnel et financier de l'opération : 5 200,00€ HT
- Assistance à la sélection de la ou les Maitrise(s) d'œuvre : 2 800,00€ HT

## 06/12/2022 Décision DEC-2022-091 : admission en non-valeur des titres de recettes des années 2017 à 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20230413-CC\_DEL\_2023

D'admettre en non-valeur les titres suivants :

Année	Budget général	Budget SPANC	Budget déchets
2017	85,00€		
2018	1 280,15€		
2019	112,17€	230,00€	98,75€
2020	51,95€		413,38€
<b>TOTAL</b>	<b>1 529,27€</b>	<b>230,00€</b>	<b>512,13€</b>

#### 06/12/2022 Décision DEC-2022-092 : admission des créances éteintes des années 2019 à 2022

D'admettre les créances éteintes les titres suivants :

Année	Budget général	Budget déchets
2019	1 990,56€	
2021	325,09€	
2022	187,30€	90,72€
<b>TOTAL</b>	<b>2 502,95€</b>	<b>90,72€</b>

#### 08/12/2022 Décision DEC-2022-093 : signature du contrat de maintenance des logiciels financiers avec la société Odyssée Informatique pour la période 2023-2025

De signer le contrat de maintenance des logiciels financiers de la Communauté de communes avec la société Odyssée Informatique pour un montant de 2 059,89€ HT annuel, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023.

#### 08/12/2022 Décision DEC-2022-094 : signature d'une convention de servitude de passage pour la collecte des déchets ménagers sur le domaine privé

De signer la convention de servitude de passage pour la collecte des déchets ménagers sur le domaine privé (parcelle CO351)

#### 08/12/2022 Décision DEC-2022-095 : signature des devis pour l'acquisition de matériel dans le cadre de l'aménagement du Pôle Enfance Intercommunal

De signer les devis pour un montant total de 7 731,38€ HT soit 9 277,66€ TTC décomposés comme suit :

- Le devis de l'entreprise ADELE ET GROSODO d'un montant de 1 454,25€ HT,
- Le devis de l'entreprise ALTRAD d'un montant de 1 146,60€ HT,
- Le devis de l'entreprise INTERMARCHE d'un montant de 554,38€ HT,
- Le devis de l'entreprise MAJUSCULE d'un montant de 1 101,54€ HT,
- Le devis de l'entreprise MANUTANT d'un montant de 346,25€ HT,
- Le devis de l'entreprise WECO d'un montant de 2 930,08€ HT

#### 13/12/2022 Décision DEC-2022-096 : dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL pour l'achat d'un compacteur

**De solliciter** une demande de subvention DSIL pour l'achat d'un compacteur,

**De valider** le plan de financement suivant :

Plan de financement	Montant HT en €
DSIL (60% de subvention)	9 000,00
Communauté de communes (40% autofinancement)	6 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2023

Packmat pour l'achat d'un

Application agréée E-legalite.com

#### 13/12/2022 Décision DEC-2022-097 : signature du devis avec la société Packmat pour l'achat d'un

## compacteur

De signer le contrat pour l'achat d'un compacteur avec la société Packmat d'un montant de 15 000,00€ HT,

## 15/12/2022 Décision DEC-2022-098 : signature du marché de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la construction du siège administratif et du centre technique de la Communauté de communes TERRE D'AUGE

De signer le marché de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé avec la société BATIMEXPERT dans le cadre de la construction du siège administratif et du centre technique de la Communauté de communes TERRE D'AUGE pour un montant décomposé comme suit :

- Mission 1 – Phase Conception : 727,80€ HT
- Mission 2 – Phase réalisation – Préparation chantier : 970,40€ HT
- Mission 3 – Travaux : 2 911,20€ HT
- Mission 4 – Réception travaux : 242,60€ HT

## 19/12/2022 Décision DEC-2022-099 : signature du marché de Prestations d'assistance et de conseils juridiques

DE SIGNER le marché de prestations d'assistance et de conseils juridiques avec le cabinet CONCEPT AVOCATS pour une durée initiale de deux ans à compter du 2 janvier 2023 et pour un montant maximum de commande de 18 000,00€ HT, renouvelable de manière tacite pour la même durée et dans les mêmes conditions.

## 26/12/2022 Décision DEC-2022-100 : signature du marché de mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour l'opération du nouveau siège administratif et centre technique de la Communauté de communes TERRE D'AUGE

De signer le marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) avec la société BATIMEXPERT dans le cadre de la construction du siège administratif et du centre technique de la Communauté de communes TERRE D'AUGE pour un montant de 21 240,00€ HT décomposé comme suit :

- Phase 1 – Conception : 1 170,00€ HT
- Phase 2 : Réalisation : 19 260,00€ HT
- Mission 3 – Livraison des ouvrages et année de parfait achèvement : 810,00€ HT

## 23/01/2023 Décision DEC-2023-001 : signature de la convention avec le SEVEDE pour la mise à disposition du quai de transfert de Touques

De signer avec le SEVEDE la convention portant mise à disposition du quai de transfert de Touques, à titre gracieux, pour une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2026

---

## INFORMATION : Questions diverses

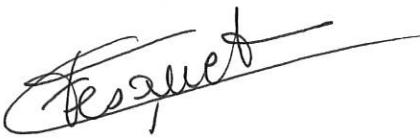
Monsieur MARIN informe qu'il a une demande de dérogation scolaire pour un habitant de sa commune. Il souhaite connaître les conditions de dérogations scolaires et obtenir des informations sur les conseils d'écoles. Monsieur COURSEAUX rappelle les modalités des dérogations.

---

Le président lève la séance à 19h50.

Le secrétaire de séance,  
Christelle FESQUET

Le Président,  
Hubert COURSEAUX



DÉPARTEMENT  
CALVADOS

EPCI :

TERRE D' AUGE

ARRONDISSEMENT  
UNISFAUX

Effectif légal  
du conseil communautaire

60

Nombre de conseillers en exercice

60

## PROCÈS-VERBAL

### DE L'ÉLECTION DU 3<sup>eme</sup> VICE-PRESIDENT

Élection du Président, des vice-présidents

L'an deux mille vingt-sept, le dix-sept..... du mois de juillet.....

à ..... heures ..... minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article

L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Terre d'Auge.....

Etaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Chantal LENFVEN	Bruno LENTHILLIER	Bernard DUPRE
Gabrielle BERNARD	Nicole BELLYANY	Rémy LAPLANCHE
Sylviane EBRARD	Vianney LEGOUIX	Tuileray LANGLOIS
Dominique COGÉ	Sylvain MARIE	Gérard BOULAIN
Stéve REYDELLER	Claudia FESQUE	Céline GAUCHARD
Anne VAZIN	Danièle PIENE	Danièle PIENE
Alexandre GOTIER	Dierdre AVYAYNE	
Hubert COURSEAU	Anne-Davide SPATSON	
Denis GREAUANE	Christina ASSE	
Florence COTIËTIER	Edith AUBERT	
Séraphine TONON	Yves DESTAILLES	
Nicole LIE	François BAUDEAU	
Bézrand ROUSSELIN	Pierre CARREL	
Christian LAPASSE	Jérémie ROSEAU	
Pierre OLIVIER	Claude LENNONNIER	
Denis NADIN	Falienne STAPPEY	
Dominique ANQUETIL	Delphine CARUAR BOURANGER	
Jean-François MARIN	José LEBRUN	
Alain POTTIER	Jacques DE KONINCK	
Anne Olivier DE SAUNEROIS	François SPICHTÉ	

Absents : Jacques VALLEE, Sophie MATHIEU, Antoine MARS, Hélène LEBON, Eric LEGAUX,  
Jean-Sébastien PATRICK LEVAQUE, Jean-Yves NAYEUX, Sandrine BOIZIE, Béatrice GARRÉ, Eric HUET,  
Isabelle GARNIER, Laurence KNOU, Bruno NAY.  
Procureurs : Hélène LEBON à Edith AUBERT, Eric LEGOUX à Yves DESHAYES et Jean-DOMINIQUE  
Hubert COURSEAU

#### Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. COURSEAU Hubert..... élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de ..... vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à ..... le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

#### Élection du troisième vice-président

##### *Résultats du premier tour de scrutin*

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue<sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres		En toutes lettres
BARDEAU, Frédéric	7	Sept	
POTINIER, David	30	Trente	
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

##### *Résultats du deuxième tour de scrutin*<sup>2</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
- f. Majorité absolue<sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres		En toutes lettres
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

##### *Résultats du troisième tour de scrutin*<sup>3</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres		En toutes lettres
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

#### *3.4.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président*

M ..... POTTIER, David .....  
immédiatement installée(e).

<sup>2</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>3</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

#### 4. Observations et réclamations

E. Clássicos da narrativa verbal

**. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le ..... 13/04/2023 ....., à ..... 18h45 ....., heures,  
..... minutes, en double exemplaire <sup>5</sup> a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le secrétaire  
Le conseiller communautaire le plus âgé  
Le président (ou son remplaçant)

*Le président (ou son remplaçant), Le conseiller communautaire le plus âgé, Le secrétaire,*

100

1991

*Les assesseurs, et moi  
et d'autre*

John C. Dillinger

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/04/2023  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-014-241400878-20230413-CC\_DEL\_2023

# **ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

## **FEUILLE DE PROCLAMATION**

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLÈVES

# **NOM ET PRÉNOM DES EEUS**

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
D	POITIER David	26/09/1969	Béne NP	39

Le Président  
(ou son remplaçant).

*Le conseiller (ou délégué)  
le plus âgé,*

Les assesseurs.

Le secrétaire,



fair = 8 Hwymer, le 13/04/2023

Fait à , le

---

<sup>1</sup> Préciser : Président, Vice-président (rang) ou Membre du Bureau